

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 20 FÉVRIER.

La *Jeanne Marguerite*, vaisseau américain de 500 tonneaux, à péri corps et bien sur les côtes d'Irlande. Il avait 200 passagers à bord.

Lord Durham a écrit à ses amis qu'il allait revenir en Angleterre. Le climat de la Russie n'est pas favorable à la santé du noble pair.

M. Power, candidat libéral, a été élu membre de la chambre des communes, à Duagarvan en Irlande. Il a obtenu 281 voix. Son concurrent M. Galwey en a eu 164.

Les envois de munitions en Espagne continuent toujours.

Les correspondances de Lisbonne du 10, annoncent que tout était tranquille. On ne redoutait aucun trouble. Le club des Camillos qui menaçait de faire un mouvement le 18 du mois dernier, a été réduit à une sorte d'impuissance : dans le dernier meeting, c'est à peine si l'on a pu réunir neuf membres.

FRANCE. — PARIS, 21 FÉVRIER.

La *Gazette des Tribunaux* donne ce matin les détails suivants sur Champion :

« Dimanche, vers 5 heures du matin, le commissaire de police Vassal, assisté de son frère, officier de paix, et de plusieurs agents de police, se sont présentés au domicile de Champion, rue de l'Hôtel de-Ville, n° 38, pour y faire les perquisitions ordonnées par M. le préfet de police.

« A la vue du commissaire de police et des agents, un-tremblement nerveux s'est emparé de Champion, il s'est trouvé dans un tel état, qu'il a demandé un moment pour se remettre, avant de répondre aux questions qu'on lui adressait. Mais M. Vassal crut devoir commencer immédiatement ses perquisitions.

« Après d'inutiles recherches dans le logement de Champion, M. le commissaire de police a visité les étages supérieurs et le grenier. C'est là, dans un coin obscur, qu'a été trouvée une machine à demi confectionnée, qui devait servir aux funestes projets de Champion.

« Cette machine à la forme d'une petite commode, d'une espèce de jouet d'enfant, de sept à huit pouces de large sur trois à quatre pouces de profondeur. A la place des trois rangs de tiroirs, se trouvent trois compartiments distincts qui embrassent toute l'étendue de cette espèce de commode.

« Sur la première ligne, on voit la place de sept petits canons de pistolets, dirigés horizontalement ; la seconde ligne n'en comporte que six dont la direction est oblique à droite : au troisième rang, les six pistolets sont obliques à gauche.

« Voici, à ce qu'il paraît, le moyen imaginé pour déterminer l'explosion. L'auteur de la machine devait établir une batterie qui fut, à l'aide d'une corde, communiquer le feu à tous les canons, en commençant par le premier rang, puis aux deux autres par une traînée de poudre qui devait aller de droite à gauche, et qui devait être combinée de telle sorte que l'explosion de tous les canons ne se fit pas simultanément ; les canons devaient éclater l'un après l'autre, afin que ceux inclinés obliquement à droite et à gauche pussent couvrir une plus grande étendue de terrain, et frapper la victime qui aurait échappé à la ligne horizontale.

« C'est ainsi, assure-t-on, que Champion a lui-même ex-

pliqué le plan qu'il avait conçu pour faire manœuvrer sa machine : car, après quelque hésitation il a fini par tout avouer dans les plus grands détails : ses aveux étaient accompagnés des injures les plus graves contre la personne du roi.

« Champion a ensuite expliqué de quelle façon il voulait employer cette machine.

Il devait prendre une voiture à bras, la remplir de meubles, et simuler un déménagement ; la machine devait y être placée à une hauteur de 5 ou 6 pieds, et couverte d'un matelas afin de n'être pas aperçue. Un commissionnaire, le premier venu, a-t-il dit, aurait conduit la voiture sur la route de Neuilly, non loin de l'endroit où passe la voiture du roi. Au moment du passage de S. M., Champion aurait déterminé l'explosion en faisant jeter la batterie au moyen d'une ficelle.

« Après la perquisition faite dans son domicile, Champion a été conduit au dépôt de la préfecture et mis au secret sous la surveillance d'un gardien spécial.

« Pendant toute la matinée, il a manifesté la plus vive agitation ; il exprimait hautement et à plusieurs reprises, le regret de n'avoir point accompli son projet.

« Son surveillant, qui entrait fréquemment dans la cellule et l'observait en outre à chaque instant par le guichet, essaya de calmer son irritation. Champion s'écria : « Laissez moi ! j'irai en place Saint Jacques ; mais si l'on ne m'avait pas arrêté, je n'aurais pas du moins manqué mon coup ; j'aurais mieux combiné mon affaire que Fieschi, et j'aurais réussi moi. »

« Il était alors six heures : le surveillant sortit peu d'instants après et revint au bout de quelques minutes ; il trouva Champion suspendu à un barreau de la fenêtre, à l'aide de sa cravate. Pour exécuter son projet, Champion était monté sur son lit, qu'il avait repoussé ensuite avec ses pieds de manière à ce que le poids de son corps amenât immédiatement la strangulation.

« Le surveillant s'empressa de le détacher, et appela le directeur et les autres employés de la prison. Malgré tous les efforts des assistants, malgré les soins d'un médecin qui arriva aussitôt, il fut impossible de rappeler Champion à la vie.

« L'instruction, qui déjà dans la journée avait été poursuivie avec activité, a mis, dit-on, la police à même de saisir ceux qui ont pu participer aux projets de Champion.

« Depuis plusieurs jours, Champion, qui se trouvait fréquemment en état d'ivresse, disait à ses amis : « J'irai un jour à la place St. Jacques... Je verrai la place St. Jacques. » On sait que c'est là le lieu des exécutions capitales.

« Champion avait subi une détention préventive de trois ou quatre mois à l'occasion des émeutes qui éclatèrent lors du procès des ministres.

« La fille Sagot, maîtresse de Champion, a été immédiatement arrêtée et mise au secret. Il paraît que souvent cette fille disait les jours précédents, en parlant de lui : « Si je voulais me venger, je pourrais dire bien des choses contre lui. »

« Le sieur Janvier, maître d'armes, rue de Versailles, a été arrêté aujourd'hui.

« Les perquisitions continuent activement. »

« Champion faisait partie de la même Société Secrète que Meunier, mais non pas de la même section, en sorte qu'ils ne se connaissent pas. Cet homme assez habile dans son état de mécanicien, avait toujours eu des opinions républi-

singulièrement attristées. — Sire, répond la fille de Joséphine, un peu surprise de cette brusque apparition, votre majesté le voit bien. »

En effet, elle tenait encore à la main le petit arrosoir de vermeil dont se servait habituellement l'impératrice. « C'est bien. Et que fait-on chez ma femme? — Sire, on y pleure, et maman plus que toute autre. — Comment! on y pleure!... Qu'y a-t-il donc?... Je veux le savoir. » A peine l'empereur est-il entré dans la chambre à coucher de l'impératrice, que Mme de Polignac, qui l'y attendait avec plusieurs dames, se jette à ses pieds et lui demande la grâce de son mari, condamné à mort dans la conspiration de Georges. La présence de Mme de Polignac causa d'abord quelque étonnement à l'empereur ; il s'arrêta et l'examina avec attention ; puis s'efforçant de la relever : « Je suis étonné, madame, lui dit-il, de trouver votre mari mêlé à une telle affaire. Ne s'est-il donc jamais souvenu d'avoir été mon camarade à l'École-Militaire? » Mme de Polignac, autant que ses sanglots pouvaient le lui permettre, s'efforça d'éloigner de son mari toute idée de participation. L'empereur, vivement ému, lui répondit : « Je puis pardonner à votre mari, madame, parce que ce n'est qu'à ma vie qu'il en voulait. Allez, ma dame, et dites que c'est moi, son ancien camarade, qui lui fais grâce de la vie. » Et l'empereur sortit, avec un geste qui indiquait qu'il ne voulait pas qu'on l'accompagnât.

Le dimanche suivant, ce devait être le tour de la sœur et de la tante de M. de Rivière. L'impératrice s'était encore chargée de leur faciliter un libre accès auprès de l'empereur, quoique la veille il eût répété : « Tu sais que je n'aime pas les scènes ; je ne veux voir aucun parents des condamnés. Ceux qui auront des grâces à solliciter, n'auront qu'à m'a-

dresser leurs demandes par écrit, j'ai donné des ordres au grand juge Requier, et des instructions à Duroc. » Cette fois, ayant appris par une indiscretion de Joséphine que ces deux dames devaient se tenir aux aguets lorsqu'il irait entendre la messe à la chapelle du château, il approuva d'avance le recours en grâce de M. de Rivière.

Le général Lajolais avait été de même condamné à mort. Sa femme et sa fille furent, aussitôt après le jugement, transférées de Strasbourg à Paris. En arrivant, Mme. Lajolais fut conduite à la Conciergerie ; et sa fille, sans ressources, fut réduite à aller implorer l'hospitalité d'un ami de sa famille. Ce fut alors que cette jeune personne, âgée de quatorze ans, et belle comme un ange, déploya une présence d'esprit que l'amour filial seul peut donner dans un âge aussi tendre.

Un matin, elle sort de Paris avant le jour, à pied, seule, sans avoir fait part de sa résolution à personne ; elle se présente toute en larmes à la grille du château de Saint-Cloud. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle parvient à la franchir ; mais, ne se laissant rebuter par aucun obstacle, elle arrive jusqu'à un huissier de service, qui, par bonheur pour elle, était M. Dumoutier, digne homme, s'il en fut.

« Monsieur, lui dit-elle, on m'a promis que vous me conduiriez tout de suite à Mme. la princesse Louis ; je ne vous demande que ce service ; ne me le refusez pas !

« Qui donc vous a fait cette promesse? Avez-vous obtenu une audience ? »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

« Hélas ! non, monsieur ; mais je viens demander à l'empereur la

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

grâce de mon mari. »

On se rappelle la résolution prise, par le conseil provincial de Liège, dans la dernière session, d'ajourner l'examen de toutes les demandes de subsides dont il était saisi jusqu'à l'époque où un travail complet sur la situation de nos routes lui aurait été présenté.

On lit ce qui suit dans le Journal de Verviers, à propos des réflexions que nous avons émise sur la nécessité de nommer des consuls dans les échelles du Levant :

On nous écrit de Cologne, 11 février: Les demandes nombreuses, faites pour la construction des chemins de fer, ont fait monter le prix de ce métal indispensable de 5 à 9 thalers le quintal.

ESQUISSES HISTORIQUES SUR L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE, par M. L. M. Polain.

M. Polain vient de réunir en un volume plein d'intérêt les épisodes de l'histoire de Liège qu'il a publiés successivement dans la Revue Belge.

Où, cette fière bourgeoisie savait défendre ses privilèges au prix de son sang, au jour du combat elle ne reculait devant aucun sacrifice pour être libre.

Une seconde cause de destruction pour les communes fut leur manque absolu de préoccupation de l'extérieur. Pendant que les nations voisines cherchaient à prendre corps, à s'étendre, à s'accroître, nos communes épuisaient dans leurs luttes intestines, tout ce qu'elles pouvaient d'énergie et de sagacité.

Le livre de M. Polain est écrit avec une largeur de style que nous avons déjà appréciée. Nous lecteurs eux mêmes ont pu juger cette phrase abondante et facile, car plus d'une fois les Esquisses sont venues enrichir notre feuilleton.

ses fautes n'est dissimulée: il les raconte, et les raconte, c'est les juger. Nous engageons M. Polain à persister dans la voie où il s'est engagé, car nous avouons que dans l'histoire, nous ne sommes guères partisans de l'école dite philosophique.

CONCERT DE M. HENCHENNE.

La soirée musicale que donnait hier M. Henchenne avait réuni une nombreuse assemblée. On y remarquait, à peu près, pensons-nous, tout ce que notre ville compte de femmes élégantes, jolies ou gracieuses.

Sous quelques rapports l'oreille n'a pas été moins flattée que les yeux. Le programme nous annonçait d'abord une ouverture de Frambach; de Frambach tout court, comme on dirait Weber ou Beethoven.

Parmi les morceaux d'orchestre nous avons eu l'andante de la symphonie en ut mineur de Beethoven; mais, nous devons le dire, l'exécution de cette œuvre du géant de la musique moderne a laissé à désirer.

Il va de soi que le bénéficiaire a recueilli, comme de coutume, une ample moisson d'applaudissements. Le talent de M. Henchenne est assez connu pour qu'il soit besoin de le proclamer de nouveau.

* * Nous rappelons encore aux personnes bienfaitrices que demain vendredi, à lieu la seconde représentation donnée au bénéfice des pauvres.

* On lit ce qui suit dans un journal de cette ville:

Il y a trois jours un homme se présente dans une boutique de la rue du Pont. — A combien vos sabots? — à douze sous.

TRAVAUX PUBLICS.

Liège, 20 février 1837.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Dans un moment où l'attention du public de Liège est vivement préoccupée des divers projets d'embellissement et d'améliorations qui sont à l'ordre du jour, il est sans doute à propos d'appeler le conseil de régence et plus particulièrement M. l'échevin, dans les attributions spéciales auquel est placée cette branche d'administration.

Ces moyens sont bien plus faciles à trouver qu'on ne semble l'avoir cru jusqu'à ce jour, et comme le ferait croire le projet récemment émis d'un tunnel allant de la porte Ste. Marguerite au quai de la Sauvenière.

Pour nous, nous croyons, ainsi que beaucoup de personnes bien capables d'apprécier ces sortes de choses, que le projet le plus simple, et en même temps le meilleur, serait de démolir la maison Dardespinne, sur la place St. Lambert, avec une minime partie de la maison Devillers qui la joint, et de déboucher ainsi derrière le Palais, entre les maisons Bayet et Martial, auxquelles il ne serait pas touché.

Cette percée qui ne coûterait pas soixante mille francs et qui aurait l'immense avantage de prolonger sur une ligne parallèle la belle partie de la place St. Lambert, que j'appellerai la rue du Pavillon Anglais, outre le mérite de dégager le quartier St. Servais et la rue derrière le Palais, où la circulation des voitures toujours plus multipliée, augmente chaque jour, les dangers et les désagréments de ses habitants, aurait celui de mettre immédiatement en communication avec le centre de la ville, les beaux quartiers de St. Pierre et de

St. Martin, obligés à faire aujourd'hui un détour très-long, très-incommode et très-dangereux. Espérons, que monsieur l'échevin chargé des travaux publics fera de cette proposition l'objet d'une étude particulière.

La probité qui distingue ce magistrat nous est garant du reste, que le quartier de l'Ouest ne sera pas sous son administration, traité en paria.

Ces travaux une fois exécutés, on pourra s'occuper d'une autre projet plus important mais non moins utile que le précédent. Il s'agirait encore de mettre les quartiers de Saint Servais et de Hocheporte en communication avec le centre de la ville, et cela sans grands frais et partant sans tunnel.

Si les calculs approximatifs que l'on a pu faire sont exacts, la profondeur du déblai entre Sainte-Croix et la maison Biget, ne serait que de six mètres, il semble ainsi que les fondemens de l'église n'auraient pas à en souffrir; d'ailleurs, il serait facile de les contre-bouter.

Un pont jeté sur ce passage rattacherait entre elles, les rues Saint Hubert et Sainte-Croix à l'instar de ce qui a été fait sur la Place royale à Bruxelles, pour la rue de Ruysbroeck.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 22 FÉVRIER. Naissances: 5 garçons, 7 filles. Décès: 3 garçons, 1 fille, 4 hommes, 1 femme, savoir: A. Wery âgé de 87 ans, cordonnier, rue en Bèche, veuf de C. Masset.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE. Aujourd'hui jeudi 23 février 1837, LE PRÉ AUX CLERCS, opéra-comique en trois actes. — LA MARQUISE DE PRETINAILLE, vaudeville.

ANNONCES.

ANCHOIS de Marseille chez ANDRIEN, rue Sauv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

CARILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Urslé.

POISSONS de MER très frais; au Moriane, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRI, derrière Hôtel de Ville.

MME. REMONT-CLEPERS, RUE PONT-DIÈRE, N° 11.

OUVRIÈRES EN MODES, AINSI QU'UNE DEMOISELLE POUR PAYER SA TABLE. 318

CORDAGES D'ALOES

LE MAGASIN SITUÉ PLACE DE L'UNIVERSITÉ, N° 263, A LIÈGE.

Vient d'être RÉASSORTI D'UNE FORTE PARTIE DES CORDAGES nécessaires aux entrepreneurs, maîtres maçons; pour le halage, l'extraction des mines et minières, etc. etc. 294

UNE PLACE DE CHANTRE AU LUTRIN étant vacante à la Cathédrale de Liège, les aspirants peuvent se présenter au concours qui aura lieu dans ladite église, LUNDI 6 mars 1837, à dix heures et demie du matin, munis de certificats de moralité. 272

UNE FILLE DE BOUTIQUE, munie de bons certificats, connaissant le COMMERCE d'ÉPICERIES, peut se présenter vis-à-vis de St. Paul, n° 590. 319

ON DEMANDE POUR RIO-JANÉIRO UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

A LOUER POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE, UNE BELLE ET VASTE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec cour, jardin et verger, située au centre de TILFF, cotée n. n. n. Sy adresser pour connaître les conditions. DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présente ment, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain à Ste.-Claire, n° 130. 234

